

# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	36
Nombre de pouvoirs	7
Votants	43



## DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 125-A

### ADOPTION DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS REGION

Séance du 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre à 19h00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences La Passerelle à Aubusson, au nombre de 36, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 20 octobre 2022. Marina BONIFAS a été désignée secrétaire de séance.

#### ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy ; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROUGIER Bernard ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin (départ à 19H20) ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry (départ à 19H24) ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; BILLEGA Nicole ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Gilles ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude et BERTIN Valérie

#### ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BOUQUET Benjamin à HAGENBACH Nadine ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; DUGAUD Isabelle à ROUGIER Bernard ; BAUCULAT Annick à DUCOURTIOUX Stéphane ; NICOUX Renée à FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline à ROULET Alain ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie

#### ETAIENT ABSENTS EXCUSES : ROGER Thierry ; LABOURIER Dominique

B SIMONS et T LETELLIER ont quitté la séance après lecture d'un discours et n'ont pas pris part au vote

Valérie BERTIN présente le rapport ci-après

### **Rappel du contexte :**

Lors de sa séance du 6 Juillet 2022, le Conseil communautaire validait la préparation aux côtés du Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois et de la Communauté de communes Creuse Sud Ouest, du prochain Contrat de Développement et de Transitions 2023-2025 avec la Région Nouvelle Aquitaine.

Rappelons que le présent contrat a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Pays ainsi que les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel (annexe 2) que le territoire de projet souhaite réaliser sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet Sud Creusois, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires sur le territoire du Pays Sud Creusois et qui ont impact direct sur son développement.

### **Objet de la demande :**

Il s'agit par cette décision de proposer au Conseil communautaire de valider le présent Contrat de développement et de transitions du Pays Sud Creusois.

L'appui régional concerne :

- le programme d'actions pluriannuel du territoire, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- l'ingénierie du territoire. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le contrat sera conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026. L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Rappelons que le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition. Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

### **Eléments d'appréciation :**

Un COPIL avec les différents partenaires s'est réuni en octobre dernier pour valider les modalités du contrat.

Ainsi en s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise cette stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

- Développement économique durable.
- Tendances démographiques.

En réponse à ces enjeux, 2 axes stratégiques ont été redéfinis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transition 2023-2025.

**Axe 1 : S'appuyer sur les atouts agricole, sylvicole, naturel, culturel, patrimonial et social pour bâtir, promouvoir une économie locale répondant aux besoins de tous pour aujourd'hui et pour demain**

Sous axe 1 : Créer de la valeur ajoutée et des filières durables et locales autour de l'agriculture, du bois, de l'artisanat, de l'industrie, du commerce et de l'économie sociale et solidaire. Soutenir les projets de relocalisation, de collaboration, de tiers lieux. Favoriser la transition énergétique du territoire.

Sous axe 2 : Développer, diversifier les métiers du résidentiel, de la santé et du soin aux personnes.

Sous axe 3 : Développer une véritable stratégie touristique et du loisir de plein air durables.

Sous axe 4 : Anticiper, adapter l'offre de formation aux besoins actuels et futurs.

**Axe 2 : Améliorer les facteurs d'attractivité pour inverser les tendances démographiques**

Sous axe 1 : Dynamiser les centres bourgs, créer/maintenir des commerces de proximité, des espaces communs et des services collectifs.

Sous axe 2 : Restaurer, préserver la qualité environnementale, paysagère et patrimoniale du territoire. Valoriser, promouvoir sa qualité de vie. Tendre vers le zéro déchet.

Sous axe 3 : Permettre une offre de logements qualitative, suffisante, sobre en énergie et durable.

Sous axe 4 : Promouvoir le territoire. S'appuyer sur les initiatives locales et innovantes, les réseaux d'acteurs pour diffuser une image positive.

En outre, le Pays Sud Creusois comportant 100% de communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3), le Territoire et la Région s'accordent sur le fait que 100% des projets du plan d'actions pluriannuels répondent à l'objectif régional en matière de ruralité.

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe a été réalisé suite aux recensements des actions structurantes sur chaque EPCI portées par les porteurs de projets privés ou publics – notamment dans le cadre du C2RTE, en lien avec les stratégies sectorielles de la Région. Ce plan fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. **Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.** Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

S'agissant de l'échéancier : après délibérations des EPCI et du comité syndical du Pays Sud Creusois, le Conseil régional doit se prononcer au cours de sa séance plénière du mois de décembre 2022.

**Eléments financiers :**

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel (annexe 2) qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel,

ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. **A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.** Les opérations du territoire retenues dans le contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

En outre, une centralisation des dispositifs – fonds européens et Contra Région - au sein du Pays Sud Creusois apportera sur le territoire une ingénierie financière dédiée, une expertise qui facilitera l'accès pour les projets structurants à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice.

**Le Conseil Communautaire après avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet de Contrat de Développement et de Transitions 2023-2025 avec la Région Nouvelle Aquitaine et ses annexes tels que joints à cette délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à valider et signer le Contrat, ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

**Vote sur le Contrat de projet**

**CONTRE : 0**

**POUR : 41**

**ABSTENTION : 0**

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré le 26 octobre 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

PUBLIÉE le

Valérie BERTIN,

Présidente

